

15-AIDES AU DÉVELOPPEMENT

Lors de la négociation du traité de Rome, certains États membres ont obtenu que la Commission européenne établisse un régime d'association avec les PTOM, notamment pour promouvoir leur développement économique et social. La décision d'association d'outre-mer de 2001, révisée en 2007, est dotée d'un protocole financier, le Fonds Européen de Développement (FED). L'Union Européenne (UE) définit la stratégie de développement et les enveloppes du FED de chaque PTOM dans un document unique de programmation (DOCUP). La décision d'association des PTOM leur permet de bénéficier aussi des actions prévues par le budget général de l'UE comme les programmes thématiques (programmes d'éducation et formation comme ERASMUS, programmes en faveur des actions de recherche etc.).

La Banque Européenne pour l'Investissement (BEI) soutient la réalisation des objectifs de l'UE à travers des prêts, des prises de participation et des garanties pour des projets d'investissement sur ses propres ressources. À ce jour, la BEI accorde des financements bonifiés à hauteur de 39 millions d'euros en Nouvelle-Calédonie. Sous le FED, l'UE débloque également des enveloppes financières au titre de la coopération régionale, notamment pour les programmes SCI-FISH sur la gestion des pêches hauturières ou TEP-VERTES sur les énergies renouvelables.

Pour la mise en œuvre du X^e FED, la Nouvelle-Calédonie a conçu un DOCUP, signé le 2 mars 2011, destiné à l'appui du secteur de la **formation professionnelle continue**, comme pour le IX^e FED. L'aide financière du IX^e FED représentait un montant total de 30,2 millions d'euros (3,6 milliards de FCFP). Le X^e FED représente 19,1 millions d'euros (2,3 milliards de FCFP). Cette aide financière est directement versée au budget de la Nouvelle-Calédonie.

Un des objectifs essentiels de la coopération entre la Nouvelle Calédonie et l'UE est de faire de la formation professionnelle un outil stratégique de développement durable et solidaire. Le document stratégique a pour objectifs d'évaluer les besoins en formation professionnelle, d'accompagner les bénéficiaires de la formation professionnelle, de réaliser des actions de formation professionnelle dans certains secteurs stratégiques et de développer la qualité de l'appareil de formation calédonien. L'objectif à terme est la promotion de l'emploi local, le progrès social et le rééquilibrage. Cette politique est mise en œuvre et suivie par la Direction de la Formation Professionnelle Continue (DFPC).

► **Pays et Territoires d'Outre-Mer (PTOM)**. Dispersés sur toute la planète, ils sont au nombre de 21.

- Douze PTOM britanniques : les Bermudes, Anguilla, Montserrat, les îles Vierges britanniques, les îles Caïman, Turks et Caïcos, les îles Falkland et Sandwich, Sainte-Hélène, Pitcairn, et également les territoires britanniques dans l'Antarctique et l'Océan indien ;
- Six PTOM français : Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, les îles Crozet et Kerguelen, Mayotte avant départementalisation et Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Deux PTOM néerlandais : Aruba et les Antilles néerlandaises ; le vaste territoire autonome du Groenland, relevant du Royaume du Danemark.

Les PTOM ne font pas partie du territoire communautaire et leurs ressortissants ont la nationalité des États membres dont ils relèvent.

► **ERASMUS**. Erasmus vise à améliorer la qualité et à renforcer la dimension européenne de l'enseignement supérieur en encourageant la coopération transnationale entre les universités, en stimulant la mobilité européenne et en améliorant la transparence et la reconnaissance académique des études et des qualifications dans l'ensemble de l'Union.

► **Fond Européen pour le Développement (FED)**. Instrument principal de l'aide communautaire à la coopération au développement des PTOM et des États ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique). Ces pays sont signataires des accords de Lomé et de Cotonou, qui mettent en place principalement des préférences tarifaires et leur donnent accès au marché européen ainsi qu'à des fonds spéciaux destinés à garantir la stabilité des prix à l'achat pour les produits agricoles et miniers. Le FED, financé par les contributions des États membres, est soumis à ses propres règles financières et dirigé par un comité spécifique. Le FED est composé de plusieurs instruments, notamment l'aide non remboursable, les capitaux à risque et prêts au secteur privé. Les instruments Stabex et Sysmin, visant à aider respectivement les secteurs agricole et minier, ont été supprimés par l'accord de partenariat signé à Cotonou en juin 2000 (révisé en 2005). Cet accord a également rationalisé les instruments du FED et introduit un système de programmation glissante permettant plus de flexibilité et accordant une responsabilité plus importante aux États ACP. Depuis la conclusion de la première convention de partenariat en 1964, les cycles des FED suivent, en général, ceux des accords/conventions de partenariat. Chaque FED est conclu pour une période d'environ cinq ans.

► **Formation professionnelle continue**. Voir 8.6.

SOURCES [1] Délégation de la Commission Européenne. [2] Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, service de la coopération régionale.

VOIR AUSSI

Commission Européenne : www.europa.eu

Décision d'association outre-mer 2001/822/CE du 27 novembre 2001, du Conseil des ministres, relative à l'association des PTOM à la Communauté Européenne

Relations de l'Union Européenne avec les PTOM et Document unique de programmation de la Nouvelle-Calédonie pour le X^eème FED : www/ec.europa.eu/europeaid/where/octs-and-greenland/index

15.1 AIDES EUROPÉENNES

Chronologie des différents Fonds Européens de Développement (FED) [1]

I ^{er} FED	1959-1964	
II ^e FED	1964-1970	Convention de Yaoundé I
III ^e FED	1970-1975	Convention de Yaoundé II
IV ^e FED	1975-1980	Convention de Lomé I
V ^e FED	1980-1985	Convention de Lomé II
VI ^e FED	1985-1990	Convention de Lomé III
VII ^e FED	1990-1995	Convention de Lomé IV
VIII ^e FED	1995-2000	Convention de Lomé IV et sa révision IV bis
IX ^e FED	2000-2007	Accord de Cotonou
X ^e FED	2008-2013	Accord de Cotonou révisé

Aides européennes aux PTOM français [2]

	VI ^e FED (1986-1990) Dotation initiale	VII ^e FED (1991-1995) Dotation initiale	VIII ^e FED (1996-2000) Dotation initiale	IX ^e FED (2000-2007) Total disponible (a)	X ^e FED (2008-2013) Dotation initiale
Mayotte	567	800	1 193	2 903	2 735
Nouvelle-Calédonie	937	1 492	1 885	3 604	2 364
Polynésie française	985	1 563	1 683	2 069	2 362
Saint-Pierre-et-Miquelon	409	358	477	1 529	2 475
Terres Australes et Antarctiques Françaises	36	36	-	-	-
Wallis et Futuna	448	549	764	2 003	1 968

(a) Dotation initiale du IX^e FED + transferts des FED précédents.

Unité : million de FCFP

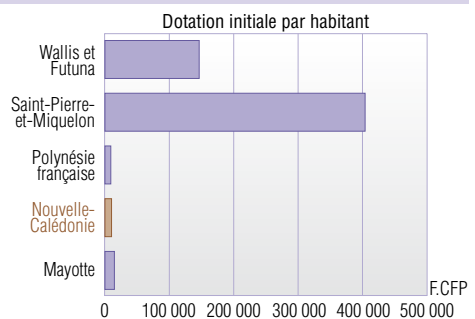
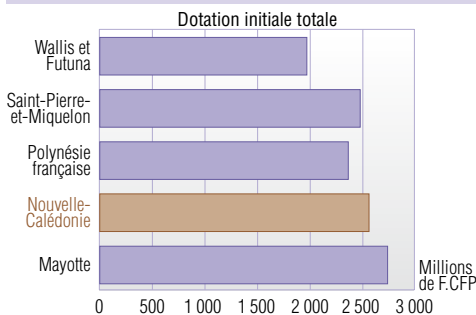
Principaux projets financés en Nouvelle-Calédonie au titre des différents FED* (VI^e, VII^e, VIII^e, IX^e) [1]

	Montant
DOCUP (formation professionnelle)	2 566
Projets du fonds SYSMIN : appui, diversification et aménagement du secteur minier, études d'éligibilité et inventaire minier	716
Route Hienghène-Pouébo	668
Aquarium de Nouméa	661
Route Koné-Tiwaka	471
Base de pêche aux îles Loyauté	334
PROCFISH	286
Constructions scolaires aux îles Loyauté	283
Programme de développement rural	248
Amélioration de l'aérodrome de Magenta	227
Augmentation de la capacité de froid de la SEDEF	119
1 ^{er} programme de micro-réalisations	119
Centre de formation des apprentis	91
Extension de la maison des artisans	84

* Certains projets ont été financés par plusieurs FED (aérodrome de Magenta, aquarium de Nouméa...).

Unité : million de F.CFP

Dotations attribuées aux PTOM français au titre du X^e FED [1 et 2]



15-AIDES AU DÉVELOPPEMENT

Les interventions financières de l'État en Nouvelle-Calédonie prennent plusieurs formes : d'une part, les **dépenses directes de l'État** vers les ménages et les administrations, d'autre part, les contrats de développement et d'agglomération et enfin, le dispositif de défiscalisation.

Pour accompagner le développement économique et social, l'État conclut, depuis 1990, avec les provinces et la Nouvelle-Calédonie, des **contrats de développement** pluriannuels qui s'inscrivent dans les orientations retenues par le schéma d'aménagement et de développement. Les contrats de développement ont notamment permis de financer la construction de logements sociaux, d'infrastructures pour les Jeux du Pacifique, l'extension de la piste de l'aéroport de Magenta, etc. Depuis 1993, le Nord est une priorité des contrats de développement : environ 30% des financements de l'État lui sont dédiés (28% pour la période 2011-2015), principalement pour des actions en faveur de l'habitat social, d'infrastructures routières et d'adduction d'eau potable.

Par ailleurs, des **contrats d'agglomération** sont également conclus entre l'État et les communes de Grand Nouméa pour accompagner le développement de l'agglomération (habitat, adduction d'eau, assainissement...) et le développement social et urbain (insertion, prévention de la délinquance...).

La **défiscalisation** locale est encadrée par une loi nationale, la "loi Girardin", et une loi du pays, la "loi Frogier". Grâce à la loi Girardin, les investisseurs métropolitains (personnes physiques ou entreprises) peuvent investir dans les DOM-TOM dans un certain nombre de secteurs éligibles. L'entreprise peut déduire son investissement de sa base imposable à l'impôt sur les sociétés, tandis que les personnes physiques bénéficient d'une réduction d'impôt de 50 % du montant de l'investissement dans le cas d'un investissement productif.

Le **logement** est un des secteurs prioritaires pour l'État depuis plusieurs années. Il représente 44% des investissements accordés par l'État au titre de la défiscalisation en 2010, et 26% des financements programmés par l'État pour la période 2011-2015. D'autres projets ont bénéficié de la défiscalisation, comme la téléphonie 3G, l'usine du Nord, le complexe touristique de Gouaro Deva ou le renouvellement de la flotte de bus du GIE Karuïa.

► **Dépenses de l'État.** Voir rubrique 14.2.

► **Contrats de développement.** Prévus par les articles 84 et 85 de la loi référendaire n°88-1028 du 9 novembre 1988, les 1^{ers} contrats de développement ont été signés par l'État et les provinces pour la période 1990-1992 ; les 2^{es}, pour 1993-1997, ont été prolongés par avenants en 1998 et 1999 ; les 3^{es} contrats, pour 2000-2004, ont été prolongés par avenants en 2005 ; les contrats de 2006-2010 ont été suivis par ceux de 2011-2015, signés entre le 21 janvier et le 19 novembre 2011.

► **Contrat d'agglomération.** Le contrat de ville, conclu entre l'État et la commune de Nouméa pour la période 1993-1997, a été prolongé par deux avenants, en 1998 et 1999, qui l'ont également étendu aux communes de Dumbea, Mont-Dore et Païta. Il est devenu contrat d'agglomération à partir de 2000.

► **Défiscalisation.** Ce terme est utilisé pour caractériser une loi d'incitation fiscale à l'investissement. La loi Pons a été adoptée en 1986 en vue d'accroître les investissements des contribuables métropolitains dans les départements et territoires d'outre-mer. Initialement en vigueur de 1986 à 2000, elle a été prolongée dans son application pour la période 2001-2006 sous le nom de "loi Paul", puis profondément remaniée en 2003 sous le nom de "loi Girardin". La loi Girardin, dont la base juridique est la loi de programme pour l'outre-mer n°2003-660 du 21 juillet 2003, vise à soutenir les investissements outre-mer. Elle a porté le dispositif de la loi Paul à 15 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2017), a augmenté le nombre de secteurs éligibles, modifié le seuil d'agrément obligatoire et autorisé la "double défiscalisation".

► **Loi Frogier.** La loi du pays n°2002-019 du 29 avril 2002, dite "loi Frogier", a institué un dispositif d'encouragement à l'investissement dans certains domaines économiques jusqu'au 31 décembre 2006. Elle comporte deux volets : le 1^{er} ouvre droit à un crédit d'impôts ; le 2nd permet la création d'un partenariat entre une entreprise souhaitant réaliser un investissement et des bailleurs de fonds ayant un fort potentiel fiscal. Il ouvre droit à un crédit d'impôt et peut s'articuler avec le régime fiscal métropolitain de la "loi Girardin", permettant ainsi une "double défiscalisation".

► **Logement.** Voir 7.5.

SOURCE [1] Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie.

VOIR AUSSI

Haut-commissariat : www.nouvelle-caledonie.gouv.fr

Loi de programme pour l'outre-mer n°2003-660 du 21 juillet 2003, dite "loi Girardin" : www.legifrance.gouv.fr

Loi du pays n°2002-019 du 29 avril 2002, dite "loi Frogier" : www.juridoc.gouv.nc

15.2 INTERVENTIONS DE L'ÉTAT

Intervention de l'État dans les contrats de développement [1]

	1993-1999	2000-2005	2006-2010	2011-2015
État/province îles Loyauté	7 441	5 835	6 303	6 657
État/province Nord	13 107	12 033	13 118	11 687
État/province Sud	10 815	9 016	8 258	8 755
État/communes des îles Loyauté	///	432	716	752
État/communes du Nord	///	1 209	2 883	4 226
État/communes du Sud	///	545	1 165	1 150
État/Nouvelle-Calédonie	4 434	3 818	4 801	3 740
État/Intercollectivité	///	1 959	3 093	-
Contrat d'agglomération (a)	8 572	5 404	6 927	6 847
Évaluation des contrats	///	///	///	60
Total	44 369	40 251	47 265	43 872

(a) Contrat de ville en 1993-1997, prolongé en contrat d'agglomération.

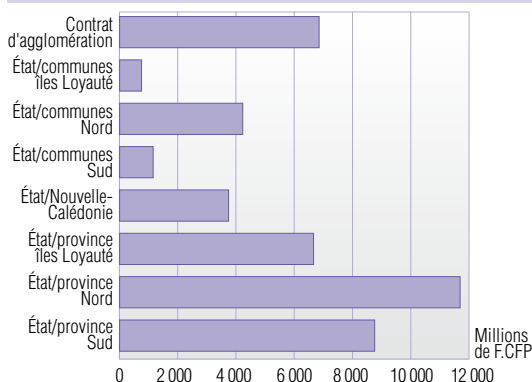
Unité : million de F.CFP

Projets agréés au titre de la défiscalisation par province en 2010 [1]

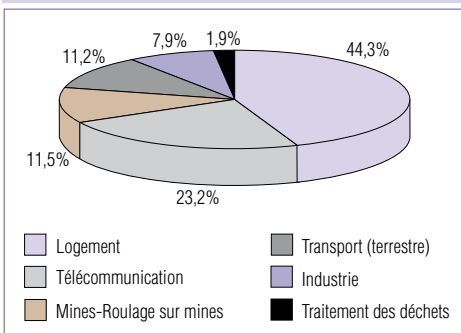
	Nombre de projets agréés	Montant des investissements agréés
Province îles Loyauté	-	-
Province Nord	9	2 195
Province Sud	16	8 655
Interprovinces	1	3 280
Total	26	14 130

Unités : nombre, million de F.CFP

Programmation de l'intervention de l'État dans les contrats de développement 2011-2015 [1]



Investissements agréés par l'État en défiscalisation par secteurs d'activité* en 2010 [1]



* Les chiffres indiqués ne concernent que les opérations défiscalisées soumises à procédure d'agrément, les investissements dont le montant est inférieur aux seuils prévus par la loi bénéficiant, de droit, des mesures d'aides fiscales.

Programmation de l'intervention de l'État dans les contrats de développement 2011-2015 par domaine d'intervention et zone concernée[1]

	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie	Montants programmés
Adduction d'eau potable	451	1 749	2 268	-	4 467
Assainissement	62	1 043	520	-	1 625
Formation professionnelle	2 271	250	615	-	3 136
Gestion des déchets	193	24	490	-	707
Habitat social	1 292	5 600	4 500	-	11 392
Infrastructures culturelles	394	290	136	420	1 240
Infrastructures de santé	92	595	375	3 320	4 382
Infrastructures diverses	147	180	1 243	-	1 570
Infrastructures / fonctionnement scolaires	530	1 310	1 536	-	3 376
Infrastructures sportives	48	150	481	-	679
Infrastructures transport aérien	480	-	-	-	480
Infrastructures transport maritime	996	473	148	-	1 617
Infrastructures transport routier	174	3 873	2 754	-	6 801
Insertion et prévention de la délinquance	-	-	1 516	-	1 516
Intercommunalité	-	-	137	-	137
Sécurité	80	167	33	-	280
Soutien au secteur agricole	200	90	-	-	290
Soutien au secteur aquacole	-	120	-	-	120
Total	7 409	15 913	16 751	3 740	43 813

Unité : million de F.CFP

15-AIDES AU DÉVELOPPEMENT

Depuis 1988, le développement économique est de compétence provinciale. Les provinces ont deux types d'intervention pour agir en ce sens : d'une part, à travers les sociétés d'économie mixte (SEM) et d'autre part, via les subventions provinciales. En l'application de l'article 139 de la loi du 22 janvier 1989, portant statut du territoire, trois SEM ont été créées, qui ont chacune clairement orienté leurs interventions autour de pôles précis. Pour Promosud, société de développement de la province Sud, le premier grand projet auquel elle a ainsi participé est la création de l'hôtel le Méridien. Elle intervient également dans le secteur aquacole, dans celui de l'environnement et des énergies renouvelables et elle détient des participations importantes dans le secteur minier, notamment Eramet et la SLN au travers de la STCPI. Pour la Sofinor, société de financement et d'investissement de la province Nord, la priorité se concentre sur le secteur du nickel : elle intervient notamment dans le capital de la SLN et d'Eramet, via la SCTPI, et dans celui de Koniambo Nickel SAS, via la SMSP. La Sofinor apporte également son soutien au tourisme et à l'aménagement de la zone VKP, par la préparation de zones artisanales, industrielles et tertiaires, pour permettre l'implantation de nouvelles entreprises. Pour la Sodil, société de développement et d'investissement de la province îles Loyauté, le financement de projets s'effectue en priorité dans le transport, l'hôtellerie et la pêche.

Les provinces détiennent entre 68 et 80% du capital de ces SEM, le solde étant principalement détenu par les banques de la place et l'ICAP.

L'action économique des provinces passe également par leurs codes de développement et/ou d'investissement. Ainsi, chaque province a adopté un code (de développement et/ou d'investissement) spécifique qui recense les dispositions générales et les modalités d'application de leurs régimes d'aides respectifs. La province Sud a complété son dispositif d'aides avec la délibération modifiée n°06-97 du 16 mai 1997 portant aide à la création de micro-entreprises et à diverses mesures d'incitation au développement économique. Ainsi, les entreprises peuvent bénéficier d'aides financières, sous des conditions d'éligibilité propres à chaque province. En 2010, 580 millions de FCFP de subventions ont ainsi été versés par la province Sud, contre 218 millions de FCFP cinq ans avant, 452 millions de FCFP par la province Nord (+11% par rapport à 2005) et 171 millions de FCFP par la province des îles Loyauté (+62%).

► **Sociétés d'Économie Mixte (SEM).** La Société d'Économie Mixte est une société associant des partenaires privés et publics, la part de l'actionariat public ne pouvant dépasser 80%. Les trois SEM évoquées dans cette rubrique permettent aux provinces d'agir directement en faveur du développement économique et notamment :

- de financer, mais aussi d'accompagner et de piloter des projets dits structurants grâce à leur représentation aux conseils d'administration des entreprises ;
- de bénéficier d'une grande autonomie de gestion et de la souplesse des règles du secteur privé ;
- de renforcer la confiance des investisseurs privés en prenant des participations importantes dans des entreprises (il s'agit de fournir l'assurance que les pouvoirs publics continueront de soutenir leurs projets).

► **Nickel.** Voir chapitre 19.

► **ICAP.** Voir 15.4.

► **Codes de développement et/ou d'investissement.**

Il en existe un pour chaque province :

- **Code des aides financières à l'investissement de la province Sud.** Il s'adresse de façon générale aux principaux secteurs d'activités mais concerne prioritairement le tourisme et l'aquaculture. Le secteur des services marchands est également aidé, mais uniquement pour les entreprises situées hors du Grand Nouméa.
- **Code de développement de la province Nord.** Il institue des aides pour les infrastructures primaires, l'investissement, l'équipement, les contrats de licence de fabrication, l'accompagnement, la gestion, l'installation professionnelle, l'autofinancement de démarrage, l'acquisition de véhicules professionnels, la formation professionnelle, la création d'emploi et la recherche de débouchés personnels.
- **Code provincial d'aide au développement économique des îles Loyauté.** Il a pour objectif de favoriser l'émergence d'activités économiques tout en tenant compte des spécificités des îles. La province s'est dotée d'un ensemble de mesures pour les projets de développement : création ou extension d'activités, aides spécifiques par filière, aide aux entreprises dans le cadre de leurs activités, soutien aux entreprises pour assurer leur pérennité, mesures ponctuelles.

SOURCES [1] Province Sud : DEFE et DDR. [2] Province Nord, Direction du Développement Économique et de l'Environnement. [3] Province des îles Loyauté, Direction du Développement Économique.

VOIR AUSSI

Code des aides financières à l'investissement dans la province Sud : www.province-sud.nc

Code de développement de la province Nord : www.province-nord.nc

Code provincial d'aide au développement économique des îles Loyauté : www.province-iles.nc

Promosud : www.promosud.nc

Sofinor : www.sofinor.nc

Sodil : www.sodil.nc

Loi du pays n°2008-1 du 3 janvier 2008 relative au régime d'incitation fiscale à l'investissement : www.juridoc.gouv.nc

15.3 INTERVENTIONS PROVINCIALES

Aides accordées au titre du code des investissements de la province Sud [1]

	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées
Agro-alimentaire	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Artisanat-Industrie	6	22	14	41	7	51	10	39	7	24	10	24
Tourisme	11	49	13	59	17	56	18	124	20	106	10	33
Commerce et services	4	1	12	53	14	73	16	109	15	69	20	112
Pêche	4	27	-	-	-	-	6	37	-	-	9	35
Transformation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Aquaculture	3	8	2	7	1	2	4	25	4	23	9	70
Production animale	4	10	3	10	20	156	24	195	28	166	15	65
Production végétale	4	29	14	148	32	64	18	107	25	129	14	111
Total	36	146	58	317	91	401	96	637	99	517	87	449

Unités : nombre, million de F.CFP

Aides accordées au titre des micro-entreprises par la province Sud [1]

	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées
Artisanat-Industrie	17	10	4	5	6	6	10	12	6	8	6	12
Tourisme	6	4	6	5	5	4	8	12	3	4	5	6
Commerce et services	34	26	28	32	30	30	36	51	27	37	19	21
Pêche et aquaculture	3	3	2	3	9	9	13	17	13	17	4	3
Transformation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Production animale	30	15	81	50	89	68	111	96	88	90	41	43
Production végétale	28	14	40	40	42	49	60	81	57	89	36	49
Total	118	72	161	135	181	165	238	268	194	244	111	133

Unités : nombre, million de F.CFP

Aides accordées au titre du code de développement de la province Nord [2]

	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées
Aquaculture	3	117	2	110	1	92	1	1	2	162	1	3
Artisanat-Industrie	13	29	8	10	5	4	10	8	22	35	24	59
Commerce	8	15	15	14	9	12	10	10	10	10	22	97
Forêts	10	3	9	4	5	2	7	1	2	0,3	12	3,4
Pêche	22	69	24	110	37	47	16	24	15	69	30	28
Rural	262	115	214	145	113	60	154	107	154	166	147	139
Services	17	16	14	23	9	7	21	12	20	26	34	44
Tourisme	13	26	8	14	11	30	22	44	12	37	12	32
Transport-Roulage	14	18	8	8	6	9	18	27	22	42	26	47
Total	362	408	302	438	196	264	259	234	259	545	308	452

Unités : nombre, million de F.CFP

Aides accordées au titre du code provincial d'aide au développement économique de la province des îles Loyauté [3]

	2005		2006		2007		2008		2009		2010	
	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées	Dossiers	Aides accordées
Agriculture-Elevage	13	21	12	32	60	36	54	50	101	68	54	39
Pêche	7	19	14	38	9	47	15	72	2	15	5	23
Tourisme	8	31	8	41	7	35	2	15	5	82	2	18
Services	8	34	44	122	25	248	37	265	46	210	13	91
Total	36	105	78	232	101	365	108	402	154	375	74	171

Unités : nombre, million de F.CFP

15-AIDES AU DÉVELOPPEMENT

Au-delà de l'Union européenne, de l'État et des provinces, d'autres organismes participent au développement économique et social de la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, l'ICAP contribue au renforcement de la structure financière des entreprises par des prises de participation ou des apports en compte courant. Ces interventions peuvent être complétées par des mesures d'accompagnement et l'institut joue alors le rôle de conseil et d'appui aux entreprises. Le tourisme et la mine sont les deux secteurs prioritaires des opérations de l'ICAP.

L'AFD intervient au moyen d'une large palette d'instruments : prêts directs au secteur public et au secteur privé, gestion de participation dans certaines sociétés, financement et gestion d'une filiale immobilière, fonds de garantie... Après s'être beaucoup engagée en faveur de l'habitat social et du secteur privé en 2009, l'AFD se tourne désormais vers les collectivités locales et, dans une moindre mesure, vers le secteur privé.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Économique (ADIE) a pour objectif de financer par des microcrédits, le démarrage ou le développement d'activités à caractère économique pour des personnes n'ayant pas accès aux crédits bancaires. Ces prêts sont parfois accordés en complément des aides des provinces, et sont essentiellement des microcrédits professionnels.

Parallèlement, des fonds de garantie ont été mis en place pour apporter des garanties complémentaires aux projets : le Fonds de Garantie pour les Micro-Projets Economiques (FGMPE) créé en 1989, qui a pour objet de faciliter l'octroi de crédits bancaires à de petits projets et plus récemment, le FGPS, les FGN et le FGIL. Enfin, à l'initiative de l'IEOM, le Fonds de Garantie Interbancaire de Nouvelle-Calédonie a été mis en place en 1982. Ce dernier est fédéré, au sein de la SOFOTOM, avec ceux de Wallis et Futuna et de Polynésie française.

L'Agence de Développement de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL), créée en 1995, intervient pour la promotion des investissements en Nouvelle-Calédonie et les relations commerciales extérieures.

L'ADRAF poursuit la réforme foncière entreprise depuis 1978 et soutient les attributaires pour la mise en valeur du foncier coutumier. Elle contribue ainsi au développement et au rééquilibrage.

► **Institut Calédonien de Participation (ICAP).** Issu des Accords de Matignon, c'est une société d'État créée le 18 mai 1989, dans le cadre de la loi n°46-860 du 30 avril 1946. Il a pour mission de rendre possibles les projets dont la réalisation mènera au rééquilibrage économique entre le Grand Nouméa et le reste de la Nouvelle-Calédonie. Il compte comme actionnaires l'État, à hauteur de 52% par l'intermédiaire de l'AFD, les provinces se partageant le solde à parts égales.

► **Agence Française de Développement (AFD).** Établissement public à caractère industriel et commercial. Elle apporte son appui à la définition des politiques publiques et concourt au financement de projets dans les pays en développement et l'outre-mer français. En Nouvelle-Calédonie, les principaux secteurs d'interventions sont les collectivités locales, le logement social, le financement de secteurs clés de l'économie en terme d'infrastructures (port, aéroport, routes, réseau électrique, hôpitaux), de secteurs productifs (nickel, aquaculture) ou d'appui aux PME par l'intermédiaire du secteur bancaire traditionnel.

► **Fonds de Garantie de la Province Sud (FGPS).** Créé en 1999 ; FGN. Fonds de Garantie du Nord créé fin 2003 ; FGIL, Fonds de garantie pour le développement de la province îles Loyauté créé en 2005.

Ces fonds apportent une garantie complémentaire aux concours bancaires :

- pour le FGPS, en faveur d'entreprises réalisant des investissements en province Sud relevant du secteur productif tel que défini par son code des investissements ;
- pour le FGN, en faveur des petits et moyens projets économiques réalisés en province Nord, notamment sur les terres coutumières ;
- pour le FGIL, en faveur de toute personne physique ou morale porteuse d'un projet de développement dans les îles Loyauté.

► **ADRAF.** Voir 3.2.

SOURCES [1] ICAP. [2] AFD. [3] ADIE.

VOIR AUSSI

ICAP : www.icap.nc

AFD : www.afd.fr

ADIE : www.adie.org

15.4 AUTRES OUTILS DE DÉVELOPPEMENT

Répartition du portefeuille ICAP par secteur d'activité et par province au 31 mars 2011* [1]

	Province îles Loyauté		Province Nord		Province Sud		Interventions totales		
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	%
Tourisme (a)	86	576	39	316	29	180	154	1 071	20,8
Mine (b)	11	77	175	1 007	-	-	186	1 084	21,0
Aquaculture (c)	20	388	4	110	-	-	24	499	9,7
Construction	16	89	151	464	15	97	182	651	12,6
Transport (d)	39	166	116	302	16	96	171	563	10,9
Commerce-Services	20	74	56	248	15	118	91	441	8,5
Pêche	2	26	16	147	4	77	22	249	4,8
Artisanat	25	93	13	68	18	83	56	245	4,7
Agriculture-Élevage	10	70	12	65	-	-	22	136	2,6
Exploitation forestière	6	46	10	78	-	-	16	124	2,4
Restauration	6	26	4	24	6	23	16	73	1,4
Divers	-	-	-	-	1	20	1	20	0,4
Total interventions	241	1 632	596	2 830	104	694	941	5 156	100,0
%	25,6	31,7	63,3	54,9	11,1	13,5	100,0	100,0	///
Total interventions hors opérations Sofinor	241	1 632	595	2 430	104	694	940	4 756	100,0
%	25,6	34,3	63,3	51,1	11,1	14,6	100,0	100,0	///

* Données provisoires.

(a) 22,52% du total hors opération Sofinor.

(b) 684,2 millions hors opération Sofinor (soit 14,4% du total correspondant).

(c) 10,5% du total hors opération Sofinor.

(d) Hors roulage sur mine (classé dans la Mine).

Unités : nombre, million de F.CFP, %

Évolution des engagements de l'AFD en Nouvelle-Calédonie par secteur [2]

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Secteur privé	5 903	5 993	5 694	6 607	8 749	4 215
Habitat social	-	1 240	1 061	2 983	11 098	-
Collectivités locales	2 854	1 285	1 287	1 018	1 223	8 661
Établissements publics et semi-publics	40	2 350	3 347	-	143	2 804
Total	8 797	10 868	11 389	10 608	21 213	15 681

Unité : million de F.CFP

Interventions de l'ADIE [3]

	Province îles Loyauté		Province Nord		Province Sud		Total	
	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant	Nbre	Montant
2000	-	-	-	-	62	33	62	33
2001	-	-	39	19	92	46	131	65
2002	66	42	50	26	119	50	235	118
2003	82	47	131	59	131	63	344	168
2004	82	42	86	44	140	76	308	162
2005	79	46	88	43	133	69	300	158
2006	76	58	97	54	135	83	308	195
2007	93	75	114	70	162	108	369	253
2008	113	76	106	65	199	118	418	259
2009	188	102	196	112	223	140	607	354
2010	211	101	261	113	182	80	654	293

Unités : nombre, million de F.CFP